

REGULARISATION DE VERSEMENTS EFFECTUES PAR LA TRESORERIE GENERALE AU BUDGET de 1956.

LE MAIRE donne lecture du Rapport.

Saint-Denis, le 20 Février 1957

Mesdames,
Messieurs,

Par avis de crédit en dates des 6, 13 et 18 Janvier 1957, (mandats N°s 1149 - 1191 - 888 -) la Trésorerie Générale a effectué les versements :

- 1°) Pour participation de l'Etat aux frais des assemblées électorales tenues dans les communes en 1956 85.929 frs
- 2°) Pour établissement en entretien des isoaloirs et frais d'imprimés à l'occasion des élections de 1956 .. 27.580 frs
- 3°) Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-scolaires 1955-1956..... 7.935 frs

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter par autorisation spéciale la régularisation de ces versements au budget de la Commune pour l'exercice de 1956.

Je mets aux voix:

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis le 21 Mai 1957
Par le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: Petit

Le Maire
1957
délégué